Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date de la convocation : 29-01-2022
Date de l'affichage.: 29-01-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT
DE BEAUVAIS

Envoyé en préfecture le 08/02/2022
Reçu en préfecture le 08/02/2022
Affiché le 08-02-22
ID : 060-216001644-20220204-04_22-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE COUDRAY SUR THELLE
SÉANCE DU 4 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre février à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. GORINE Ludovic, Maire.

Présents : GORINE Ludovic, CAMOIT Frédérique, MARTIN Dominique, VAN EECKHOUT Aude, ANDRIEU Patricia, LEGRAND Fabrice, PERRIOT Véronique, GUTIERREZ Y DIEZ Marie Sylvie, BUTEZ LE BOURGEOIS Céline, GOIX Pierre, LIMA Paulo, Madame GAZAR Chloé

Formant la majorité des membres en exercice

Absent excusé : GOERGEN Julien

Absente : JEAN BAPTISTE Morgane

Désignation du secrétaire de séance : VAN EECKHOUT Aude

Délibération n° 04/2022 : Objet : Convention avec la SPA

- ✓ Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 211-19-2 ; L 211-23 et L 211.24 ;
- ✓ Vu le code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L 2212-2
- ✓ Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la signature d'une convention quadriennale avec la SPA d'Essuilet et de l'Oise.
- ✓ Considérant que la convention proposée offre plusieurs options.
  - En Option A et A+: de 0,555 € par habitant soit la somme de : " 301,92 € " pour 2022.
  - En Option B : de 0,822 € par habitant soit la somme de : " 447,17 € " pour 2022
- ✓ Considérant qu'à la signature de la présente convention il est facturé des frais de dossier à hauteur de 50% du tarif de l'Option choisie avec un minimum de 103€ ; qui seront ajoutés à la facturation

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité ,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention 2022 avec la SPA
- **DECIDE** de choisir **l'option A**
- **DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget primitif 2022 sur le compte 611

Fait et délibéré le 4 février 2022
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Ludovic GORINE

Acte rendu exécutoire
Après transmission en préfecture le 08-02-22
Et publication ou notification du 18-02-22